DidRo

Didactique du droit A (MSDRO 31, automne 2024)

Quel droit enseigner ?

La définition du droit et les écoles juridiques

Quelques questions administratives

- Problème de connexion à www.gaius.ch pour Adrien, Fanny et Isabelle ? (Mot de passe : Did**R**o2024-2025)
- Des réponses données sur le forum « Annonces » du cours
- Les visites de stages pour ce semestre, des dates à me proposer (de préférence entre le 14.11 et le 05.12) pour :
  - Fiona Pesenti
  - Adrien Baudraz
  - Michel Oualy
- Des visites agendées pour :
  - Lisa Maudry et Nadia Mendes : 14 ou 28.10.2024

Une matrice disciplinaire pour l'enseignement du droit ?

Plans d'études analysé : Ecoles de culture générale

Quels objets ?	Quelles tâches ?	Quelles connaissances déclaratives ?	Quelles connaissances procédurales ?	Quelles connaissances conditionnelles ?
× ECG VD ECG BERNE CDIP-[illegible] CC CO Actualité	Broye : cas pratiques Calcul des cotisations financières de la dissolution du mariage Travail/groupe par projet Projets interdisciplinaires + Enseignement numérique	Tous les PER • thèmes • Ordre juridique et notions fondamentales • DP & Droit constitutionnel (fondamentaux) Spécificités par domaine selon cantons	PER Vaud, - Résolution cas.	Prendre des décisions lors de litiges Etat et sujets droit Broye + autres PER

Comment caractériser le droit que l'on vous impose d'enseigner selon ces plans d'études ?

La culture générale du droit, Notions générales avec sensibilisation à certains domaines selon filiale de formation.

Une matrice disciplinaire pour l'enseignement du droit ?

Plans d'études analysé : Ecoles de maturité, discipline fondamentale

Quels objets ?	Quelles tâches ?	Quelles connaissances déclaratives ?	Quelles connaissances procédurales ?	Quelles connaissances conditionnelles ?
- actualité (BE) VD - Texte de loi.	- Résoudre des cas pratiques. - lire et interpréter des textes juridiques (VS)	- distinction dt privé ≠ public. - orga de l'Etat et des institutions. - Dt pénal - Dt des personnes - Dt des contrats. - Dt public. - Dt de la famille et succ. (VS) - Pté intellectuelle (BE)	- concepts et méthodes de travail juridique. - Raisonnement juridique. - maîtrise du voc. juridique.	

Comment caractériser le droit que l'on vous impose d'enseigner selon ces plans d'études ?

Vision humaniste et citoyenne.
Enrichir la culture générale, développer l'esprit critique.
Donner une vue globale du système juridique.

Une matrice disciplinaire pour l'enseignement du droit ?

Plans d'études analysé : Ecoles de maturité, OS (et OC)

Quels objets ?	Quelles tâches ?	Quelles connaissances déclaratives ?	Quelles connaissances procédurales ?	Quelles connaissances conditionnelles ?
Rien	- résolution de cas - analyse de texte - débat - sortir de la classe → voir les institutions	- contenus liés à l'économie (droit comptable, droit des obligations) - Etudier le droit pour l'éco.	- Utiliser la théorie du droit pour l'appliquer à des cas pratiques	pas le temps

Comment caractériser le droit que l'on vous impose d'enseigner selon ces plans d'études ?

C'est du droit éco., en particulier droit des obligations, CP

↳ en grande majorité

Une matrice disciplinaire pour l'enseignement du droit ?

Plans d'études analysé : Ecoles professionnelles et de commerce

Quels objets ?	Quelles tâches ?	Quelles connaissances déclaratives ?	Quelles connaissances procédurales ?	Quelles connaissances conditionnelles ?
Manuel Cotarapro Novapro Éco&Soc. Kovink vidéo Youtube Article Cst	mise en situation exercices jeux Corriger un contrat	Glossaire Concepts juridiques simples	Trouver des lois dans le CO	

Comment caractériser le droit que l'on vous impose d'enseigner selon ces plans d'études ?

Commerce de détail
Soin
employé de commerce
} en lien avec leur métier

Les domaines du droit pertinents pour aborder les enjeux sociaux actuels

Le droit commercial, mais aussi :

- Le droit constitutionnel et les droits fondamentaux
  (le fonctionnement d'un Etat de droit et de la démocratie ; le respect des libertés idéales et des droits de l'homme)
- La protection de la personnalité
  (les protections du droit public et du droit privé ; la protection des données)
- Le droit de l'environnement
  (les principes et les fondements, l'énergie)
- Le droit international
  (l'interdépendance entre Etats et la résolution de conflits internationaux)
- Le droit de la consommation
  (la protection du consommateur)
- Le droit du travail
  (le système et la protection des travailleurs)

…

Les raisonnements juridiques pour initier les élèves à la résolution de conflits

Dans un Etat de droit, un ordre juridique est institué en vue de prévenir et résoudre les conflits grâce à l'élaboration et à l'application de règles !

L'apport de l'enseignement du droit pour la compréhension des enjeux sociaux actuels consiste ainsi à

- créer des **liens entre les problèmes sociaux et les institutions juridiques**,
- analyser ces institutions juridiques pour **comprendre la pesée des intérêts** qui a été faite,
- appliquer une règle, selon une méthode propre au juriste, afin de résoudre une situation de la vie quotidienne (**la résolution de cas**).

Mais aussi d'autres compétences juridiques pour traiter des enjeux sociaux actuels

- Identifier les différents usages du droit dans les médias
- Déterminer les questions juridiques et les domaines du droit touchés par une question socialement vive
- Porter un regard critique et argumenté sur une décision juridique, puis débattre à la lumière d'enjeux actuels
- Analyser le processus législatif, la jurisprudence ou les débats en doctrine pour déterminer les dimensions problématiques d'une notion juridique
- Utiliser des institutions juridiques pour proposer des réponses à des questions sociales (créer une association caritative ou de protection de l'environnement, une SA, des contrats,...)
- Simuler en classe une *activité juridique* : un procès, un débat parlementaire, une séance chez le notaire,…
- …

Quelle conception du droit choisir pour une matrice disciplinaire pertinente ?

Deux dérives majeures dans l'enseignement du droit

- **La technicité du droit**
  - Il n'y a pas de réponse simple en droit (cf. le « ça dépend ! » des juristes !).
  - Evitons le piège de l'anecdotique !
  - L'enseignant n'est pas un conseiller juridique !

- **La réification du droit**
  - Le droit risque d'être perçu comme un ensemble froid de normes figées.
  - La transposition didactique devient impossible.
  - Il existerait des lois injustes !

De quel droit parle-t-on ?

- **Le positivisme juridique**

  Le droit = l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans une collectivité (le droit positif)

- **La doctrine du droit naturel**

  Le droit = un idéal supérieur, une finalité de l'agir humain, un ensemble de valeurs et de principes non écrits qui s'imposent à toute autorité et dont découlent le droit positif

- **Le courant sociologique du droit**

  Le droit = ce qui est reconnu comme tel par les membres du corps social

- **Le réalisme américain**

  Le droit = ce que décident les tribunaux

- **La théorie du droit de Dworkin**

  Le droit = « une affaire de principes », soit une recherche perpétuelle des principes qui justifient les décisions des juges

La théorie du droit de Dworkin

- Dworkin refuse le pouvoir discrétionnaire des juges; ces derniers doivent toujours appliquer le droit préexistant (≠ réalisme américain).
- Le droit est composé, outre des règles légales, de principes et de droits naturels (≠ positivisme).
- Ces principes et ces droits naturels sont à rechercher à l'intérieur même du système juridique en question (≠ jusnaturalisme).
- Chaque règle doit pouvoir être justifiée par un principe supérieur et chaque système juridique forme un tout cohérent .

Quelques visions du droit

La théorie du droit de Dworkin comme cadre de référence pour l'enseignement du droit ?

- L'effet réificateur est le moins sensible et le danger de la dérive techniciste peut être évité.
- Les droits de l'Homme sont au centre des préoccupations de la discipline.
- L'implication de l'apprenant dans la construction du droit est nécessaire.
- Le pluralisme juridique peut être sauvegardé.
- L'approche interdisciplinaire est favorisée.

Définir le droit avec les élèves en partant de leurs propres définitions du droit et en évoquant plusieurs conceptions du droit

Vos définitions du droit

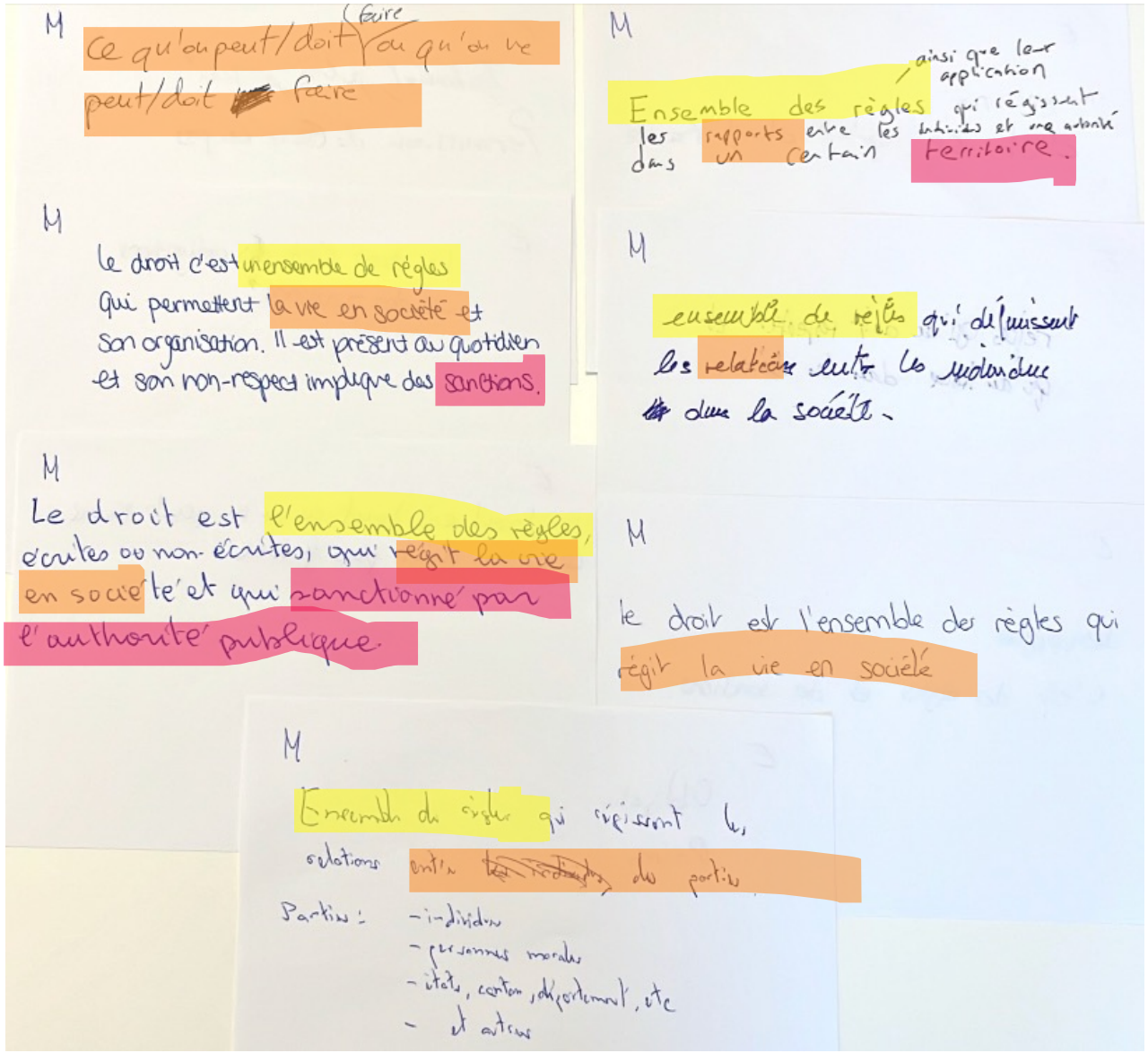

Vos définitions du droit

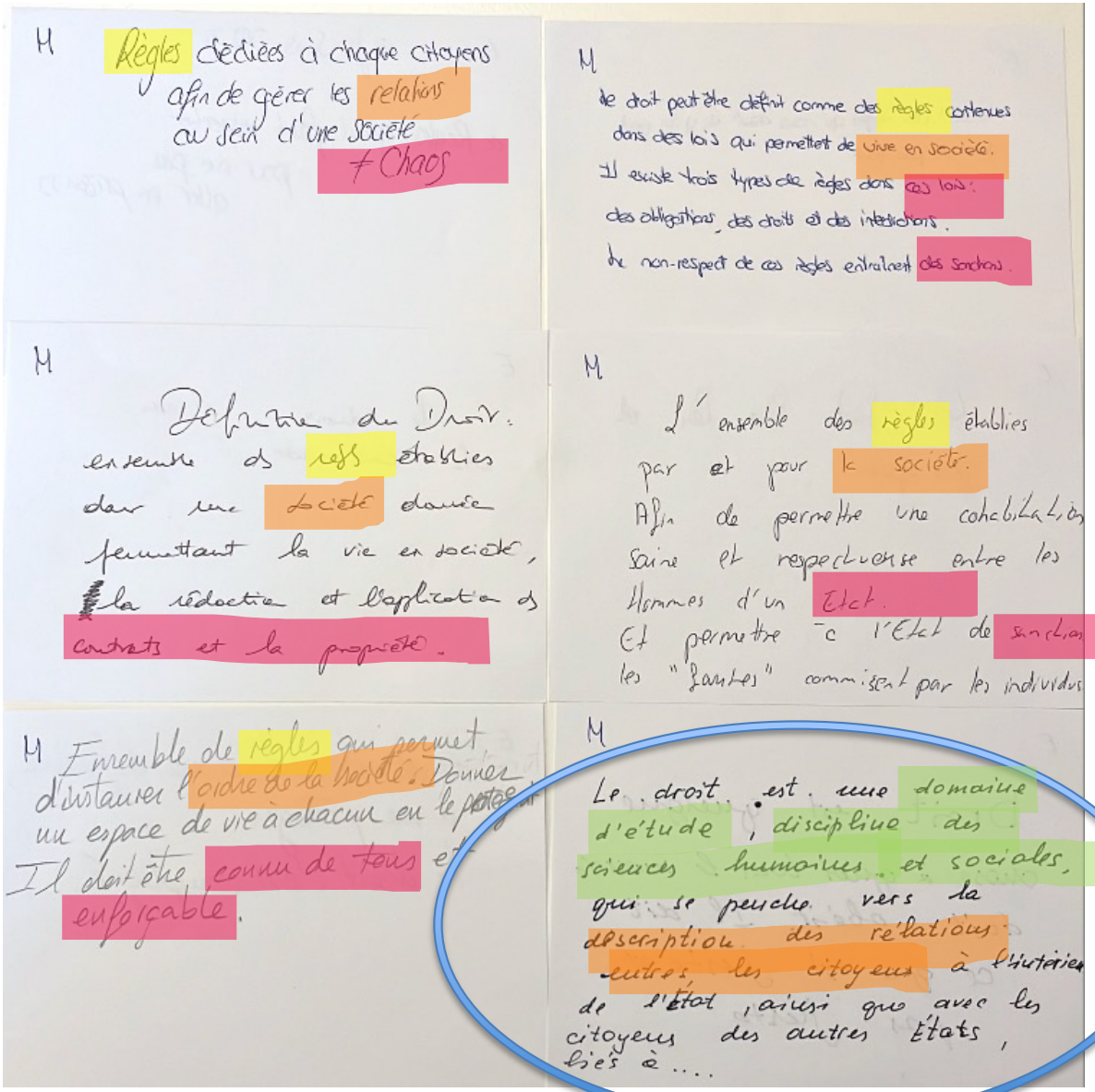

Les définitions du droit des élèves selon vous

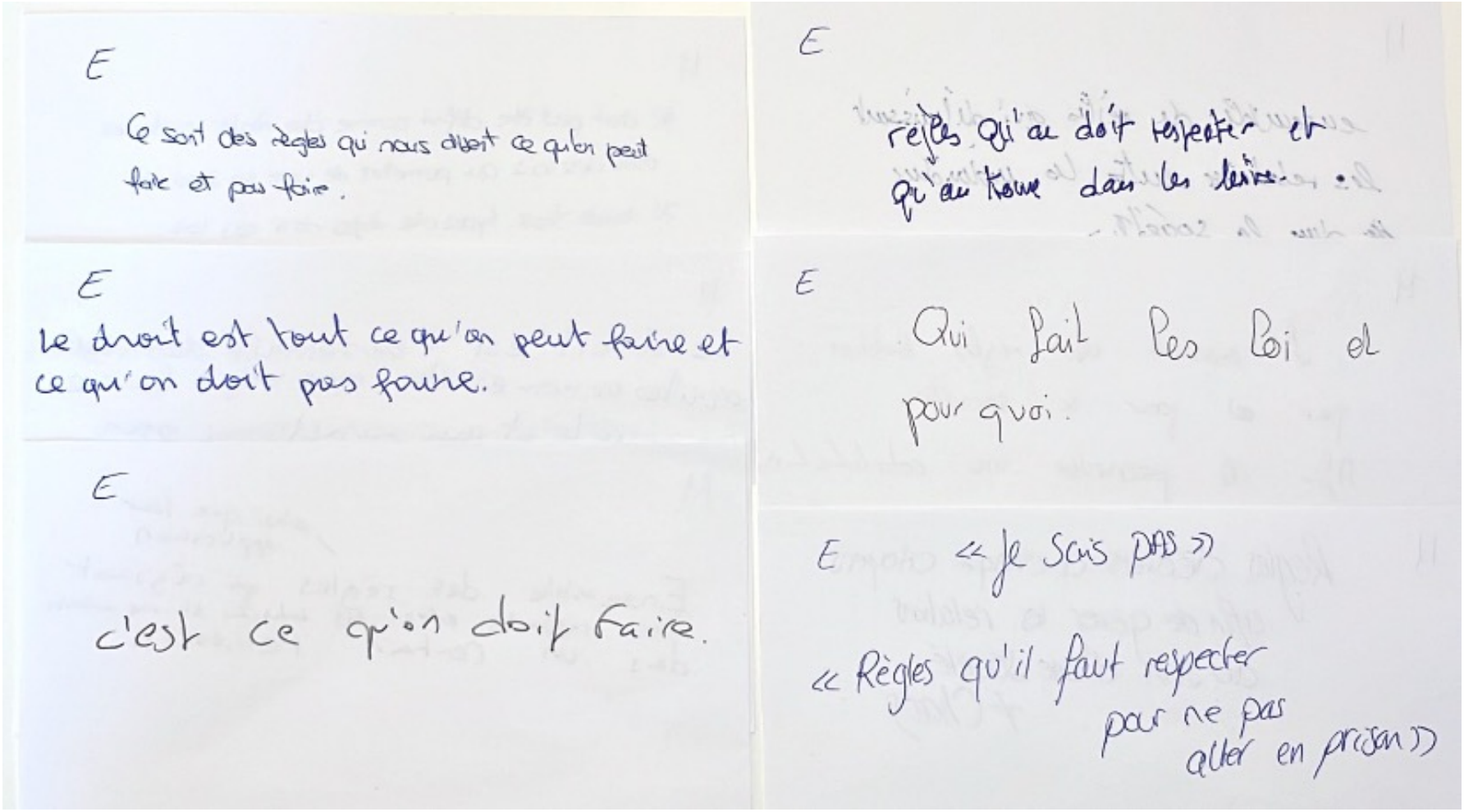

Les définitions du droit des élèves selon vous

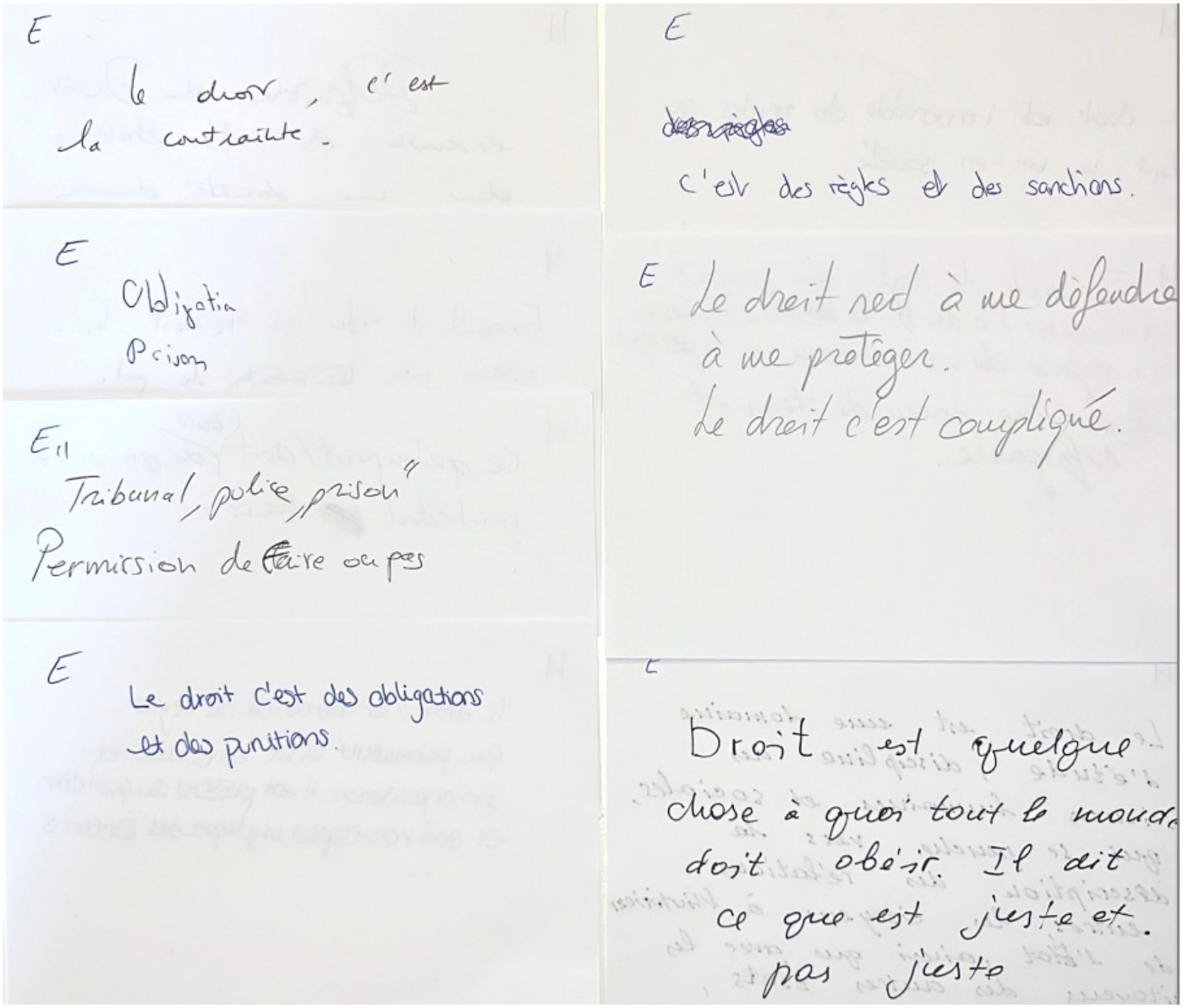

Consigne de l'activité

Voici des définitions du droit données par des élèves de l'ECG de Fribourg. Individuellement, prenez connaissance de ces définitions. Puis, en 4 groupes,

1. faites des liens entre les théories du droit et les définitions du droit faites par les élèves : vous indiquez, sur les feuilles remises, de quelles conceptions du droit pourraient relever ces définitions;

2. imaginez une manière d'exploiter ces définitions lors d'une séquence d'enseignement évoquant plusieurs conceptions du droit : vous décrivez brièvement, sur la feuille remise, les étapes de votre scénario pédagogique.

Le droit = c'est ce que l'on doit ou l'on ne doit pas faire, ce que l'on peut ou ce que l'on ne peut pas.

Le droit, c'est une "règle" qui nous autorise ou pas à faire quelque chose.

Droit = le droit englobe toutes les règles qui détermine si une personne peut ou doit effectuer une action.

Le droit : C'est quelque chose que l'on peut faire et c'est la même chose pour tous le monde.

Le droit, c'est ce qui délimite ce qui nous est permis de faire dans le pays dans lequel on vit ou d'ailleurs

Droit : Ensemble de règles constituant au bon fonctionnement de notre société.

Droit = C'est les règles qu'on doit respecter. Mais qu'on peut aussi faire respecter.

Le droit c'est un ensemble de règles et de devoir que l'on doit adopter dans une société afin d'y vivre en harmonie.

Pour moi le droit et la liste des choses que nous pouvons faire selon la loi.

le droit : le droit c'est l'ensemble des lois qui nous informent si quelque chose est légal ou non.

Le droit c'est l'ensemble des lois qui disent ce qu'on peut ou on ne peut pas faire.

Le droit c'est les "règles du jeu" d'une société afin que celle-ci puisse fonctionner. Cela implique la mise en place de lois, sanctions et d'un organe de contrôle.

Droit = c'est ce qu'on ~~a~~ ~~le~~ peut faire et ce qu'on ne peut pas faire.
le droit regroupe toutes les lois

Le droit ce sont toutes les lois imposées par la société.
Cela nous permet d'avoir une société organisée et structurée, grâce à ses règles instaurées.

Le droit c'est toutes les règles que la population habitant en Suisse a le droit de faire ou non.
Ce sont des lois établit par la confédération et toutes les années, elles sont jugé et des nouvelles lois sont mis au maquitié

Le droit = c'est l'ensemble des règles qui sont mises en place par l'état, pour que tout dans la société roule sur des rails

Le droit c'est établir des règles dans le but de protéger les personnes

le droit : c'est un ama de règle permettant de juger et de maintenir l'ordre et la paix dans le pays

Le droit c'est quoi ?
c'est l'ensemble des règles imposées qui sont nécessaire à maintenir un équilibre et une égalité dans la société. Elles permettent de maintenir un certain contrôle entre nous.

le droit : l'ensemble de règles mise par l'état pour chaque société à fin de trouver un juste milieu (paix).

Le droit c'est un ensemble de lois que les hommes ont établi afin d'assurer une cohésion dans la communauté.

imposé/établi
Le droit est l'ensemble des règles et des devoirs que chaque personne a afin de garantir protection et épanouissement.

le droit ce qui garantie à tout être humain liberté, ses qui garantissent une bonne entente dans un pays, qui permet aux hommes d'être égaux, permettant aux gens de s'exprimer librement tout en protégeant l'intégrité de certaines communautés

ensemble de règles juridiques permettant à une communauté de vivre équitablement. (égalité).

Le droit est tout ce qui est juste qu'on ait.

Par exemple : dormir, manger, s'instruire, ...

Le droit c'est la liberté & raisonnable, ce sont des règles à respecter.

Droit : l'application de la justice par les règles, sanctions et lois

Le droit : chaque personne a la possibilité d'être jugée, punie et d'avoir des libertées.

Le droit c'est qu'ie est juste, l'action la plus juste qui devrait être suivie par tout le monde.

C'est tout ce qui concerne les droits et les règles de l'Homme. Ce que l'homme peut faire ou non. Ça concerne aussi toutes les sanctions de l'Homme s'il fraude.

Le droit c'est ce qu'on a le droit de faire, qui est légal. Le droit est défini par des lois. Les droits respectent les droits de l'homme.

- Le droit c'est le respect de l'être humain, prend en considération ses besoins fondamentaux (le lait, la nourriture, accès à la connaissance)

Le droit c'est avoir le droit.

Le droit, c'est un ensemble de règles qui définissent nos droits et nos devoirs.

Le droit c'est l'ensemble des actes que l'on peut librement effectuer, sans contraintes.

Droit = le droit c'est un pouvoir attribué à chaque être humain

Le droit pour moi c'est l'ensemble de droits (ce que l'on peux faire !, les (devoirs) ce que l'on doit faire

le droit : c sont les droits d'une personne jugée, les droits que l'on peut faire dans la vie de tous les jours (certains sont obligatoires).

le droit: c'est ce que chaque personne vivante peut exiger de la société. On a des devoirs mais chaque personne a des droits.

Le Droit = le Droit c'est les libertés qu'une personne peut avoir dans sa vie, au niveau politique, social et économique. Une personne a des droits. Le droit de s'exprimer, de voter.

Définir la notion de droit

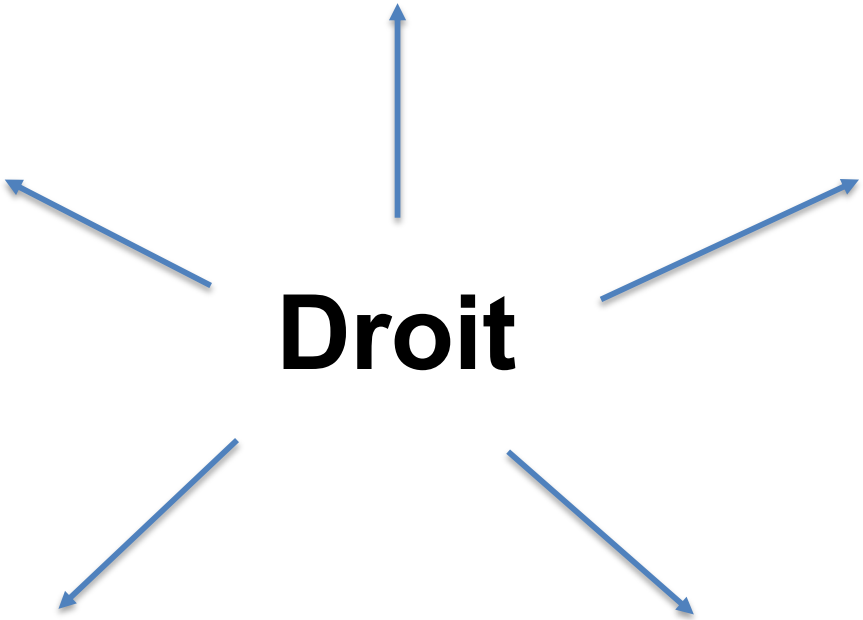

Règles de la maison

3 avertissements pour la même règle : - 1 jeton

- Je parle poliment
- Je parle calmement
- J'attends mon tour avant de parler
- Je fais attention à mes jouets et aux objets de la maison
- Je vais dans le jardin avec des chaussures
- Les cailloux restent par terre

Retrait de jeton immédiat

- Je laisse les animaux tranquilles
- Je suis gentil avec ma soeur

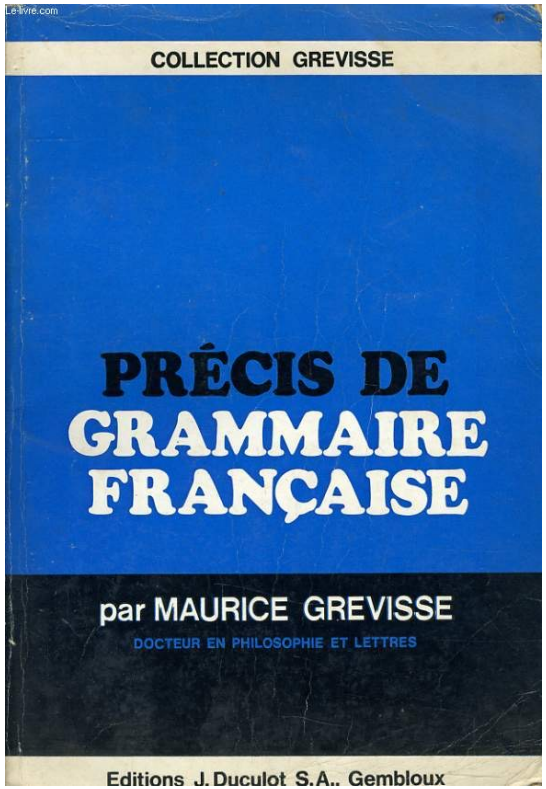

LES TABLES DE LA LOI

Sur le mont Sinaï, Dieu donna à Moïse les 10 commandements. Ceux-ci ont été gravés dans la pierre par le propre doigt de Dieu.

Définir la notion de droit

Un ensemble de règles

Des règles édictées par un organe officiel de l'Etat

Des règles qui disent ce qu'on peut, ce qu'on doit ou ce qu'on ne peut pas faire

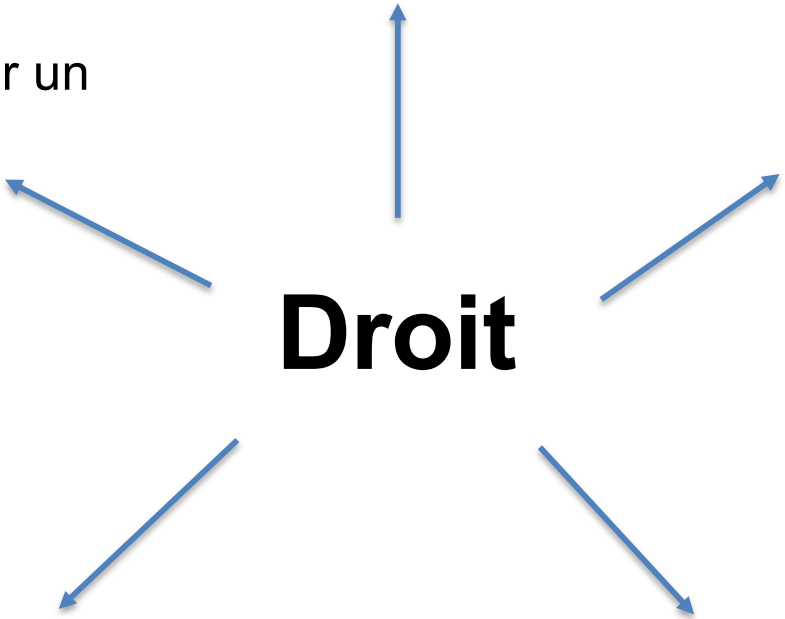

Des règles dont la violation entraine une sanction (obligatoires)

Des règles pour tout le monde (générales) et pour un nombre indéterminé de cas (abstraites)

Code d'Hammourabi

Roi de Babylone de 1792 à 1750 av. J.-C., **Hammourabi** a voulu faire prévaloir la justice et a créé un code dont les articles régissaient le commerce, la famille, la propriété, l'esclavage, les prix et salaires, les bénéfices. Ce "code", publié après la quarantième année du règne d'Hammourabi, est un corpus de sentences dans lesquelles le roi proclame les règles renouvelées de la tradition sumérienne qui s'appliqueront à la société babylonienne.

Ce code est bâti selon le principe de la loi du Talion dont on connaît la fortune au travers de l'adage : *œil pour œil, dent pour dent*.

Voici un exemple d'une de ces sentences :

"*Si un maçon a construit une maison et a si mal travaillé que la maison s'écroule et cause la mort de son propriétaire, que le maçon soit mis à mort. Si cela cause la mort du fils du propriétaire de la maison, qu'on tue le fils du maçon*"

Les lois de Nuremberg

Gesetz zum Schutze des deutschen Blutes und der deutschen Ehre, vom 15. September 1935

Loi «pour la protection du sang et de l'honneur allemands»

Certain que la pureté du sang allemand est la condition nécessaire pour assurer la vie du peuple allemand et animé par la volonté inflexible d'assurer l'avenir de la nation allemande, le Reichstag a décidé unanimement la loi promulguée ici :

1. Les mariages entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdits. Les mariages consentis malgré cette interdiction n'ont pas de valeur, même s'ils ont été conclus à l'étranger pour ne pas tomber sous le coup de la présente loi.

2. Les relations extra-conjugales entre Juifs et citoyens allemands ou de sang voisin sont interdites. (...)

Le droit naturel

Le droit naturel est constitué de l'ensemble des règles déduites de la nature même de l'homme, soit du fait qu'il est un être humain, indépendamment de sa position sociale, de son ethnie ou de sa nationalité.

Idéalisme

Des règles soumises à une finalité (ordre divin, amour du prochain, idéal de justice, égalité des Hommes)

Le droit positif

Le droit positif est constitué de l'ensemble des règles juridiques en vigueur dans un État, à un moment donné, quelles que soient leurs sources ou quels que soient leurs contenus.

Réalisme

Des règles imposées et sanctionnées par un Etat (quel que soit l'Etat et quelles que soient les règles !)

Le droit positif

Le droit objectif

Ensemble des règles de droit

Constitution
Traités internationaux
Lois
Règlements

Les règles du droit objectif
- imposent un **comportement** (normes)
- sont **générales** et **abstraites**,
- ont un caractère **obligatoire**
- sont édictées par un organe officiel

Les droits subjectifs

Mon droit de propriété
Mon droit au mariage
Le droit à mon image
Mon droit d'auteur…

Un droit subjectif est un droit individuel que chacun peut faire valoir devant la justice

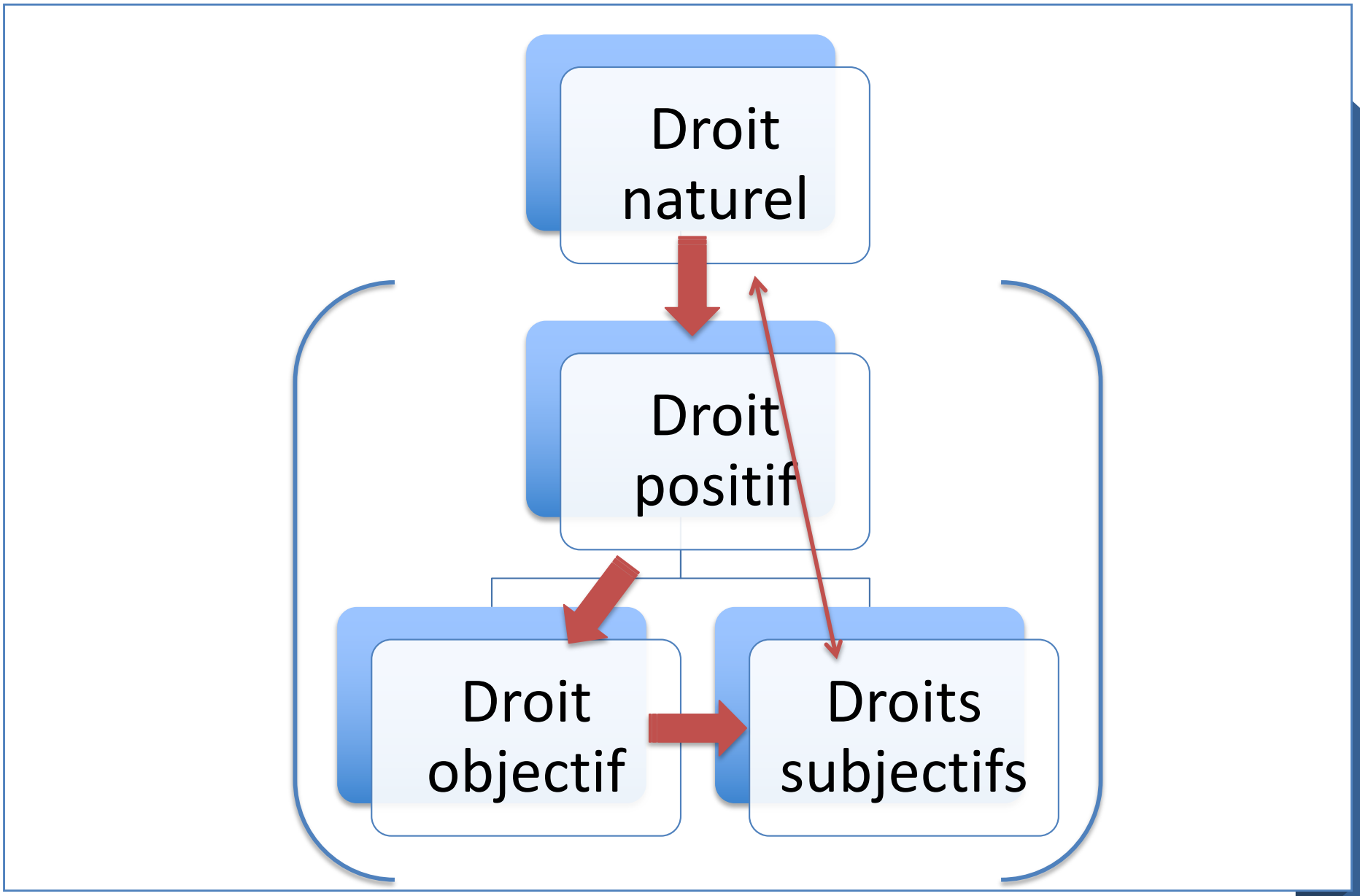
Droit naturel
Droit positif
Droit objectif
Droits subjectifs